



Est ce que mon ancienne propriétaire peut demander de bloquer les prestations?

Par **Jenny38110**, le **08/12/2023** à **14:45**

Bonjour ,j'ai mon ancienne propriétaire qui m'a dis qu'elle pouvait bloquer mes prestations caf pour être remboursée des sois disant pour des frais (nettoyage et réparations) alors que celle ci n'as pas plus les APL et elle m'a dis qu'elle pouvait demander ma nouvelle adresse a la caf

Peut elle le faire cela ? Est ce que la caf peut lui fournir mon nouvelle adresse

Par **Cousinnestor**, le **08/12/2023** à **15:07**

Hello !

Votre présentation n'est pas claire, mais non la CAF ne va pas donner votre adresse à votre ancien bailleur (à propre d'un différend bailleur/locataire qui n'intéresse pas la CAF) ni bloquer vos APL actuelles pour les beaux yeux de cet ex-bailleur.

A+

Par **Pierrepaulejean**, le **08/12/2023** à **15:24**

bonjour

si votre compte locataire présente un solde débiteur, votre bailleur peut s'adresser à un commissaire de justice qui lui, aura accès aux informations